de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Groupe thématique de liaison avec les communautés religieuses à 12h15 Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
		M. le Président rappelle que la réception du Président aura lieu mardi prochain et qu'un huissier passera dans les rangs du parlement pour sonder les députés sur leur participation à cette manifestation.			
	2.	Dépôts			
		Interpellations: Catherine Roulet; Jean-Michel Dolivo; Jean Christophe Schwaab; Sandrine Bavaud; François Brélaz et consorts. Postulats: Albert Chapalay et consorts; Stéphane Montangero et consorts. Motion: Cesla Amarelle et consorts.			
TRAITE	3.	(GC 176) Assermentation d'une juge cantonale à 100%, à 14h			
RENV-CE	4.	(11_INT_545) Interpellation François Debluë - Les capacités d'utilisation du bois suisse sont-elles suffisamment exploitées dans notre canton ? (pas de développement)			
RENV-CE	5.	(11_INT_543) Interpellation Frédéric Borloz - Les objectifs poursuivis dans la redynamisation Beaulieu sont-ils respectés ? (pas de développement)			
RENV-CE	6.	(11_INT_542) Interpellation Gabriel Poncet - Requérants d'asile à Gland, bis repetita ! (développement)			
RENV-CE	7.	(11_INT_544) Interpellation Véronique Hurni - A chaque jour sa petite dose de Bisphénol A (BPA) (développement)			

Imprimé le Mer 5 oct 2011 1.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	(404) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'000'000 pour le financement des investissements nécessaires à la mise en oeuvre du Schéma directeur de la Fédération des hôpitaux vaudois informatique (FHVI) pour l'année 2011(1er débat)	DSAS.	Ansermet J.	
		(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 1er débat			
		Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 102 oui, 1 non et 5 abstentions (majorité des trois quarts requise).			
		(2ème débat): art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui et 1 abstention (majorité absolue requise).			
OA	9.	(396) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 12'240'000 pour les travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans des locaux loués(1er débat)	DSAS.	Roulet C.	
		(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Fin du 1er débat.			
		Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 111 oui et 1 abstention (majorité des trois quarts requise).			
		(2ème débat): art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 113 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).			

Imprimé le Mer 5 oct 2011 2.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	(397) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 6'000'000 pour financer en 2011 les investissements périodiques lourds des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés. Fin du 1er débat Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 99 oui, soit à l'unanimité (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): art. 1 à 3 acceptés sans discussion à		Roulet C.	
		l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 104 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue requise).			
OA	11.	(304) Exposé des motifs et projet de décret portant sur la validité de l'initiative populaire cantonale "Pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires"du 24 août 2009 (2ème débat)	DFIRE.	Amstein C. (Majorité), Mattenberger N. (Minorité)	
		(2ème débat): projet de décret B: art. 1: amdt Mattenberger (visant à faire constater la validité de l'initiative) est refusé par 70 non, 56 oui et 1 abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 73 non, 58 oui et 1 abstention. Art. 1 non-amendé accepté par 75 oui, 58 non et aucune abstention. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret B est adopté par 69 oui et 60 non.			

Imprimé le Mer 5 oct 2011 3.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification = objet renvoyé par manque de temps **RENV-T**

= objet renvoyé pour complément d'information OA+M = objet adopté avec modification **RENV-C**

= objet retiré = objet renvoyé suite débat **RET RENV-SD** = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission **REF**

= objet renvoyé au Conseil d'Etat REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière **RENV-CE**

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(429) Exposé des motifs et projets de lois (EMPD N° 1 du projet de budget 2012) - sur l'impôt 2012 - modifiant la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) - modifiant la Loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) (1er débat)	DFIRE.	Grognuz F. (Majorité), Bonjour E. (Minorité), Favez J.M. (Minorité)	
		(1er débat): Projet de loi sur l'impôt 2012: l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2: amdt Favez (coefficient 155.5%; oui) est opposé à l'amdt Bonjour (coefficient 152.5%; non): l'amdt Bonjour est préféré par 70 non, 59 oui et 6 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 70 non, 61 oui et 6 abstentions. L'amdt Bonjour est ensuite refusé par 94 non, 38 oui et aucune abstention. Art. 2 non amendé refusé par 60 non, 49 oui et 23 abstentions. A l'appel nominal, l'art. 2 est accepté par 72 oui, 30 non et 33 abstentions. Art. 3 accepté par 91 oui, aucun avis contraire et 43 abstentions. Art. 4 à 7 acceptés sans discussion. Art. 8 accepté par 110 oui, aucun avis contraire et 16 abstentions. Art. 9 à 15 acceptés. Fin du 1er débat. Projet de loi sur les impôts directs cantonaux (LI): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 118: amdt Dolivo à l'al. 1 (retour à l'ancienne formulation) est refusé par 75 non, 42 oui et 5 abstentions. Art. 118 non amendé accepté par 78 oui, 21 non et 22 abstentions. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Projet de loi concernant le droit de mutation (LMSD): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 3 et art. 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.			

Imprimé le Mer 5 oct 2011 4.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	(366) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat l'organisation d'une large réflexion ou d'une table ronde des différents départements et des milieux concernés visant à faire un bilan de la situation en matière de lutte contre la consommation d'alcool fort par les jeunes et à l'améliorer tout en évitant des mesures inadéquates et peu ciblées	DSAS.	Christen J.	
		à l'unanimité (acceptation du rapport).			
RENV-T	14.	(RI10_POS_205) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant la mise en oeuvre de la stratégie fédérale sur la migration et la santé - ouvrir les offres de prévention et de promotion de la santé à la population migrante	DSAS.		11/10/2011
RENV-T	15.	(11_INT_481) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Vuillemin et consorts - Un service public de qualité ? Et si le service de facturation du CHUV s'en souciait comme d'une guigne ?	DSAS.		11/10/2011
RENV-T	16.	(390) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dominique-Richard Bonny et consorts intitulé "Des médecins pour nos campagnes"	DSAS.	Roulet C.	11/10/2011
RENV-T	17.	(10_MOT_106) Motion Christa Calpini et consorts pour une rente-pont en faveur des seniors au bénéfice du revenu d'insertion	DSAS	Martinet P. (Majorité), Pache R. (Minorité)	11/10/2011
RENV-T	18.	(380) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christine Chevalley et consort au sujet de la lutte contre les effets de seuil	DSAS.	Chatelain A.	11/10/2011
RENV-T	19.	(11_PET_069) Pétition "L'aide sociale doit tenir compte de la pension alimentaire que la personne verse pour ses enfants"	DSAS	Glutz F.	11/10/2011

Imprimé le Mer 5 oct 2011 5.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T		(11_INT_495) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts - Auto-délivrance : quand est-ce que la procédure mise en place par la commission d'éthique du CHUV va-t-elle être respectée ?	DSAS.		11/10/2011

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 5 oct 2011 6.